



Déclaration liminaire du SNALC Montpellier :

CTA du 12 novembre 2020

Madame La Rectrice,

Mesdames et messieurs les représentants.

Nous connaissons un début d'année extrêmement mouvementé. Nous nous efforcerons donc de ne pas tomber dans les affres de la récupération politique ou du buzz syndical. Le SNALC se cantonnera à faire des remontées du terrain et à proposer des solutions.

Nous commencerons par un sujet qui (nous) fâche : l'hommage à Samuel Paty. Le Ministre de l'Éducation Nationale a perdu à cette occasion toute crédibilité auprès des personnels de terrain que nous sommes. Beaucoup, y compris nous, représentants des personnels, n'avaient pas hésité à amputer leurs congés pour préparer au mieux un hommage que nous espérions à la hauteur des enjeux. Tergiverser à deux jours de la rentrée du 2 novembre, a démontré non seulement l'impréparation, mais aussi le mépris face aux acteurs de terrain qui se sont mobilisés. Les chefs d'établissement et directeurs d'écoles ont dû envoyer des messages contradictoires aux parents à quelques heures d'intervalle. L'image de la maison en a pris un coup...

A ce titre, le SNALC salue le courage des 80 chefs d'établissement qui ont maintenu un temps de concertation avec les personnels. Le SNALC vous avait demandé un cadrage académique. Cela n'a pas été fait, et au final, l'hommage a été différent selon les endroits, selon le rapport de force établi, ou selon l'arbitrage du chef d'établissement ou du Directeur d'école.

Face à l'horreur et l'ignominie, les personnels étaient en attente dans un premier temps d'un hommage solennel, harmonisé sur tout le territoire. Dans certains établissements il fut vibrant, dans d'autres beaucoup moins...

Mais la gravité de ce problème de société nécessite également une prise de conscience des autorités et une vision à long terme des leviers permettant de faire face. Les personnels que nous représentons sont en attente d'un message de fermeté. Nous avons beaucoup parlé après les attentats de « Charlie Hebdo », et la libération de la parole est nécessaire... mais pas suffisante. Le SNALC a demandé à faire inscrire dans tous les règlements intérieur le délit d'outrage.

Nous rappelons que :

« **Le délit d'outrage :**

Art. 433-5 du Code pénal :

Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende. »

Une fois inscrit dans les règlements intérieurs et visés par les usagers, les cadres de l'Education Nationale, chefs d'établissement, IEN, directeurs, chefs de service pourraient avoir plus de facilité pour faire remonter les incidents et sanctionner rapidement. Débattre c'est bien, agir c'est mieux. La loi est de notre côté, nous demandons à ce que celle-ci soit appliquée. Il doit y avoir un avant et après Samuel Paty. Les personnels ne supportent plus les incivilités, insultes et manquements en tout genre quant à leur intégrité physique et morale.

Les personnels de l'Education Nationale ne demandent qu'à faire leur travail et à être protégés par leur hiérarchie. Vous avez Madame La Rectrice, la possibilité d'envoyer une consigne claire aux cadres de l'institution. Nous vous demandons que cette proposition soit soumise au vote de ce CTA. Le SNALC prendra ses responsabilités et ne sera pas complice d'un système complaisant ou laxiste.

En ce qui concerne le protocole sanitaire, La communication du ministre à base de « on est prêts » ne dupe plus personne ; ni les usagers, ni les personnels (et encore moins les chefs d'établissement). Nous avons tous découvert notre nouveau protocole en période de vacances, 3 jours avant la reprise. Ce n'est pas sérieux.

Il va sans dire qu'en plus de générer stress et désorganisation dans les EPLE de l'académie, ce mode opératoire a envoyé un très mauvais signal aux cadres de la fonction publique que sont les enseignants et les chefs d'établissement. N'aurait-il pas été plus efficace de travailler sur le nouveau protocole en début d'été ? à tête reposée, plutôt que de garder le secret jusqu'au dernier moment.

Mais le SNALC se voulant constructif, passons sur les griefs que nous avons envers le ministre, et avançons sur nos revendications académiques. Sous la pression unitaire des syndicats, du lest a été lâché dans les lycées, où il est désormais possible de trouver des solutions pour alléger les effectifs. Mais pas partout, et pas de la même façon. Après la mise à mal de la « liberté » nationale, c'est au tour de « l'égalité » nationale d'en prendre un coup.

L'absence de cadrage académique et national entraîne de grandes disparités que nous ne pouvons que dénoncer.

Certains lycées pratiquent l'alternance par niveau, ce qui a pour effet de désengorger les couloirs et le service de restauration certes, mais laisse la question des classes surchargées entière. Les collèges se voient d'ailleurs imposés la règle du « une salle pour une classe », ce qui limite les brassages entre classe mais n'assure pas la non contagion au sein d'un même groupe classe ; comment comprendre que l'on ne puisse se réunir à plus de 6 dans l'espace public mais que l'on puisse entasser 30 élèves dans une même salle fermée (sans compter l'enseignant et les éventuelles aides humaines...) ?!

Pendant ce temps, d'autres lycées pratiquent l'alternance par groupes de classes. En classes préparatoires, les inégalités sont encore plus prononcées puisque 4 modes de fonctionnement existent à l'heure actuelle : 100% présentiel, 100% distanciel, fonctionnement hybride par niveau,

fonctionnement hybride par classe... où est l'égalité des étudiants, qui seront pourtant soumis au même concours en fin d'année ?

Et que faire des collèges où il y a plus de classes que de salles ? on demande aux professeurs placés dans l'incapacité de faire l'intégralité de leur service en présentiel de faire de l'assistance à la vie scolaire : mais où va-t-on ?

Dans le premier degré, l'insuffisance du pool de remplaçants a pour conséquence un brassage accru des élèves lorsqu'un enseignant est cas contact : ses élèves sont alors répartis dans les autres classes, au mépris de la règle du non brassage. L'on nous répondra que les jeunes élèves ne sont que peu contagieux... mais alors, peut-on nous expliquer pourquoi l'on impose désormais le port du masque à partir de 6 ans ?

Le SNALC apprécie la cohérence et ses militants ont la très désagréable sensation d'être pris pour des idiots dans cette affaire. Si nous n'avons pas la prétention de savoir qui est contagieux et qui ne l'est pas, nous avons encore un minimum de bon sens et surtout de sens critique :

. soit les enfants du collège et du primaire ne sont pas contagieux, auquel cas le port du masque est superflu pour eux (surtout pour les jeunes enfants, dont le psychisme ne sortira pas indemne de cette crise),

. soit ils le sont, auquel cas il serait temps de reconnaître que le maintien de l'ouverture des écoles/collèges ne vise qu'à libérer les parents actifs, chose que nous aurions pu entendre, et qui aurait permis de réfléchir à des solutions conciliant liberté des parents et sécurité sanitaire de tous.

Par exemple, les classes auraient pu être dédoublées, avec accueil « roulant » des élèves, soit avec leur professeur, soit avec un agent territorial ou un contractuel chargé de les surveiller et de les aider dans la réalisation du travail à distance donné par le professeur. Les communes disposent de suffisamment de locaux pour permettre cela, mais encore aurait-il fallu mener la réflexion en amont...

De l'école au supérieur, les agents d'entretien n'ont pas été recrutés en nombre suffisant pour faire face à la crise. Il faut 2 semaines pour obtenir un remplacement, et pas à hauteur de un pour un ! C'est inadmissible en contexte de crise sanitaire! Les collectivités territoriales doivent agir de concert avec l'éducation nationale pour répondre à cet enjeu majeur : mairie, département, région, le SNALC attend une coopération plus efficace, afin que tous les usagers soient vraiment protégés.

Les personnels sont dans l'anxiété la plus complète ; ils ont bien noté l'incohérence des chiffres et des annonces ministérielles. Le 6 novembre, JM Blanquer déclare sur RTL : "Aujourd'hui, on est à 3.528 élèves qui ont un test positif et 1.165 personnels". Il ajoute que "ça reste un chiffre maîtrisé et qui est en dessous des proportions qu'on rencontre dans le reste de la population". Ces chiffres marque une amélioration par rapport à ceux qu'il avait fourni avant les vacances : le 16 octobre, le ministère déclarait 8223 élèves contaminés et 2063 personnels. Comment comprendre alors le renforcement des mesures en lycée si les chiffres sont bons ?!! A moins que nous ayons l'outrecuidance de considérer que peut-être, notre ministre ne nous dit pas toute la vérité, et que nous allions vérifier les chiffres du ministère de la santé : selon lui, il y a eu 3200 enfants de 0 à 9 ans déclarés positifs, et près de 14 000 cas positifs chez les 10-19 ans, les 3 et 4 novembre. Le ministère de la santé compte donc pour ces deux jours plus de cinq fois ce que le ministère de l'éducation nationale ne compte pour la semaine entière... N'ayons pas peur des mots ; dans cette histoire, quelqu'un ment...

Au niveau local, tous les agents déplorent un manque de transparence quant aux cas suspects et avérés dans leur établissement. Ils viennent travailler la peur au ventre, victimes du « respectons le protocole, quand c'est possible ». Et quand ce n'est pas possible ? On fait comme si de rien n'était, tout en acceptant gentiment d'être confinés chez soi le reste du temps ?

Le SNALC demande la divulgation des chiffres par établissement (en respectant l'anonymat des collègues), et la mise en place de tests massifs des personnels là où plusieurs cas sont détectés. C'est la seule façon de contrôler les clusters naissants.

Et que dire du jour de carence en cas d'arrêt pour suspicion de Co-Vid ? Certains collègues nous ont avoué ne pas avoir déclaré qu'ils se faisaient tester, par peur d'une retenue sur salaire ; les agents doivent être sécurisés et non pas encouragés à venir contaminer leurs collègues...

Pensons aussi aux AESH, dont les emplois du temps deviennent des gruyères, pour un salaire toujours aussi misérable. Pensons à eux, à qui l'on demande de s'adapter et d'accepter des missions qui ne sont pas les leurs, au nom de l'intérêt commun. Dans le même temps, celles qui complétaient leur maigre salaire par des vacations cantine se voient signifier qu'elles n'ont plus le droit de manger à la cantine, en raison du protocole renforcé. De qui se moque-t-on ; elles peuvent être là, mais pas manger ?!!!

Si le SNALC ne souhaite pas la fermeture des établissements et le passage à 100% de distancié, il craint que l'inconséquence ministérielle y aboutisse. Les grands perdants seront alors les élèves les plus fragiles. Comme à leur habitude, les professeurs feront de leur mieux pour assurer l'urgence, avec leur propre matériel ; car ce n'est pas la risible prime prévue par le ministère qui leur permettra de s'équiper, comme le sont les employés du privé... dans certains lycées, quand certains collègues demandent une clé OTP pour assurer des classes virtuelles pendant leurs trous en présentiel, on leur répond qu'il n'y en a que 4 pour tout l'établissement !

Les équipes auraient souhaité être épaulées par leurs corps d'inspection ; vu l'urgence, un cadrage concret des priorités était attendu. Au lieu de cela, ils ont reçu des conseils infantilisants et peu pragmatiques, et ont mal vécu de devoir faire remonter en quelques jours un plan de continuité pédagogique à faire valider par l'inspecteur. Encore une fois, ces derniers se positionnent en évaluateurs plutôt qu'en accompagnateurs, c'est d'autant plus regrettable que le changement de cap a été annoncé en fin de vacances ; inutile de vous expliquer que les enseignants ne vont pas cueillir des fraises pendant leurs vacances ; ils les mettent à profit pour préparer leurs séquences pédagogiques pour les semaines à venir. Annoncer de tels changements en fin de vacances scolaires, c'est vraiment nous mépriser dans notre professionnalisme et nous mettre en difficulté inutilement ; prévenus à l'avance, et pas par BFM ou LCI, nous n'aurions pas prévu les mêmes contenus et nous serions surtout sentis respectés dans notre statut de cadre A de la fonction publique. L'école de la confiance apparaît de plus en plus comme une école de la défiance, et c'est navrant.

Pour clore ce point « sanitaire », le SNALC constate avec amertume que l'ensemble des personnels a, une fois de plus, été envoyé au crash test. Les personnels de direction ont été pris au dépourvu et contraints d'organiser dans l'urgence des plans qui auraient pu être préparés à l'avance, en bonne entente avec les équipes. Au lieu de cela, ils se sont retrouvés dans une position très délicate, devant trancher des débats qui n'avaient pas pu avoir lieu, faute de temps. Entre le marteau et l'enclume, les chefs doivent faire de leur mieux pour faire appliquer les ordres et contre ordres du ministère.

Sur un tout autre sujet, le SNALC a été reçu le mois dernier par vos services, en compagnie de 4 professeurs handicapés qui sont en situation de poste adapté de longue durée. Suite à une décision du tribunal administratif de Montpellier, le SNALC tenait à vous remercier pour la décision que nous

avons reçu hier, à savoir que tous les allègements de service seraient maintenus pour cette année pour tous les PALD affectés sur le CNED. Nous avons demandé la création d'une commission pilotée par la DRH et des médecins pour évaluer l'état de santé de nos collègues et de maintenir leur allègement si leur situation de santé ne s'améliore pas. Nous vous demandons de ne pas gérer le handicap par l'austérité. Il y aura forcément consensus si vous demandez des moyens au Ministère.

Aussi, sur les arrêtés de promotion de ce début d'année, vous notez : « Vu l'avis de la commission paritaire académique compétente en sa séance du x octobre... » , ainsi toute personne non promue pourrait contester ces arrêtés et saisir le tribunal administratif et ce ne serait pas la première fois que le Rectorat de Montpellier serait rappelé à l'ordre. C'est un peu fort de café de mettre fin à certaines CAPA et ensuite se prévaloir de ces dernières pour émettre des arrêtés.

Aussi, tous les collègues certifiés promus de l'académie lors de la dernière CAPA concernant la classe exceptionnelle ont reçu un courrier du tribunal administratif les invitant à fournir des documents suite à la saisine d'une collègue. Le Rectorat n'a pas jugé nécessaire de les rassurer ou de leur écrire pour leur donner la moindre consigne.

Enfin, on ne peut que s'inquiéter de la gestion du handicap dans notre académie. Les réseaux PIAL se multiplient avec une mutualisation des aides humaines. On se retrouve dans de nombreuses situations où des AESH peuvent suivre plus de 6 enfants notifiés. On ne peut que s'insurger de cette gestion du handicap par l'austérité. Les enfants porteurs de handicap ont besoin de suivi individualisé et non pas de saupoudrage. Aussi, les référents AESH et coordonnateurs sont souvent corvéables et rétribués au lance pierre. Nous demandons une lettre de mission de cadrage et une enveloppe budgétaire allouée en IMP et HSE ainsi que des décharges horaires pour pouvoir gérer au mieux les emplois du temps, les crises sanitaires, les moments de concertation et les remplacements.

Vous l'aurez compris, Madame La Rectrice, lors de votre arrivée, nous vous avons tendu la main en vous expliquant que nous jugerions sur les actes. Aujourd'hui, les faits sont têtus. C'est le désordre généralisé dans notre académie. Tout est géré dans l'urgence et le dialogue social est réduit à faire de nos rencontres de simples consultations. Il serait de bon ton d'écouter les experts de terrain que nous sommes afin de ne pas continuer à creuser le fossé entre nos dirigeants et la base silencieuse .

Je vous remercie de votre écoute.

